

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2008

OBJET

de la Délibération

**RUE DE GASCOGNE
– ACQUISITION
D’UNE PARTIE DE
LA PARCELLE
AK 188
APPARTENANT A
MONSIEUR ET
MADAME LE MOEL**

Date de convocation du Conseil Municipal

22 mai 2008

Date d’affichage : 22 mai 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO
M. BAUCHER à M. LE DORZE
Mme PESSEL à M. PARMENTIER
M. LE BARON à M. MARCHAND

Absents

**RUE DE GASCOGNE – ACQUISITION D’UNE PARTIE DE LA
PARCELLE AK 188 APPARTENANT A MONSIEUR ET
MADAME LE MOEL**

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Dans le cadre de la vente de la propriété cadastrée AK 188, située rue de Gascogne, des contacts ont été établis avec les nouveaux acquéreurs afin que la Ville de PONTIVY puisse acquérir, à l’angle de leur propriété, environ 90 m² nécessaires à l’aménagement futur d’un giratoire à l’intersection des rues Joseph Le Brix, Roger Le Cunff et de Gascogne.

Monsieur et Madame LE MOEL ont exprimé leur accord sur la vente d’une partie de la parcelle AK 188 pour une surface d’environ 90 m² telle qu’établie selon le plan joint, au prix de 30 €/m² conformément à l’avis de France Domaine du 10 avril 2008.

Nous vous proposons :

- D’approuver l’acquisition par la Ville de PONTIVY d’une partie de la parcelle AK 188 correspondant à environ 90 m² au prix de 30 €/m², frais d’acte en sus,
- D’autoriser le Maire à signer l’acte et toutes les pièces s’y rapportant.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L’UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 29 mai 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH